

doc
CA1
EA
90H53s
FRE

DOCS

CA1 EA 90H53s FRE

Sommet economique des principales
democraties industrielles (1990 :
Houston, Texas)

Declaration economique du Sommet de
Houston le 11 juillet 1990. --

43257600

DÉCLARATION ÉCONOMIQUE DU SOMMET DE HOUSTON

OCT 15 1990

Le 11 juillet 1990

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

1. Nous, les chefs d'État et de gouvernement des sept principales démocraties industrielles ainsi que le président de la Commission des Communautés européennes, réunis à Houston pour le sommet économique annuel, célébrons la renaissance de la démocratie dans une grande partie du monde. Nous nous réjouissons vivement de la multiplication des démocraties multipartites, de la tenue d'élections libres, de l'attachement à la liberté d'expression et de réunion, du respect croissant des droits de l'homme et de la primauté du droit, ainsi que de la reconnaissance de plus en plus généralisée des principes qui sous-tendent les économies ouvertes et concurrentielles. Cette évolution vient consacrer les droits inaliénables de l'homme; si on leur donne la possibilité de choisir, les peuples choisiront la liberté.

2. Les changements profonds qui ont lieu en Europe et les progrès accomplis ailleurs vers l'instauration de la démocratie donnent tout lieu d'espérer en un monde où chacun aura de plus en plus de possibilités de réaliser ses aspirations économiques et politiques, à l'abri de la tyrannie et de l'oppression.

3. Nous n'oublions pas que la liberté et la prospérité économique sont étroitement liées et qu'elles se nourrissent mutuellement. La prospérité économique durable dépend du stimulant que constitue la concurrence et de l'encouragement de l'esprit d'entreprise, des facteurs qui incitent les particuliers à faire preuve d'initiative et d'innovation, d'une main-d'oeuvre compétente et motivée dont les droits fondamentaux sont protégés, de systèmes monétaires bien conçus, d'un régime de commerce et de paiements internationaux ouvert ainsi que d'un environnement dont la protection est assurée pour les générations futures.

4. Nous sommes déterminés à aider les autres peuples du monde à atteindre et à maintenir la prospérité économique et la liberté politique. Nous appuierons leurs efforts avec notre expérience, nos ressources et notre bonne volonté.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

5. Au cours des dernières années, l'économie mondiale s'est renforcée du fait de l'application de politiques macro-économiques bien fondées et de l'accroissement de l'efficacité économique. L'expansion économique que connaissent nos pays, maintenant depuis huit ans, a été à l'origine d'un relèvement marqué du revenu et de l'emploi dans le contexte d'une croissance rapide du commerce international. Toutefois, le chômage demeure élevé dans certains pays. En outre, même si elle a ralenti considérablement depuis le début des années 80, l'inflation est une grande cause d'inquiétude dans plusieurs pays et exige la plus grande vigilance. Les déséquilibres externes ont été

43257600

réduits aux États-Unis et au Japon, tandis que dans d'autres cas, ils se sont accrus. L'ajustement demeure essentiel pour contrer les tendances protectionnistes, éviter l'incertitude sur les marchés financiers et les marchés de change, et contribuer à empêcher les pressions sur les taux d'intérêt. Par ailleurs, l'adoption de politiques macro-économiques internes bien adaptées, qui peuvent varier d'après la situation de chaque pays, favorisera largement l'ajustement extérieur.

6. Dans le monde en développement, la situation a évolué de différentes façons à la fin des années 80. Certaines économies, surtout celles de l'Asie de l'Est, ont continué à connaître des taux de croissance intérieure impressionnants. Par contre, dans d'autres pays les économies sont demeurées stagnantes ou ont régressé. Toutefois, les sérieux efforts déployés - dans certains cas par de nouveaux dirigeants - pour mettre en oeuvre les ajustements économiques nécessaires et des politiques axées sur le marché ont néanmoins commencé à donner des résultats positifs et devraient être poursuivis.

LES DÉVELOPPEMENTS MONÉTAIRES INTERNATIONAUX ET LA COORDINATION DES POLITIQUES

7. À une époque d'interdépendance économique croissante, les pays du Sommet ont, d'un commun accord, conçu un processus de coopération fondé sur la nécessité d'adopter des politiques axées sur le marché et sur l'importance de saines politiques budgétaires et monétaires. Ce processus a contribué largement à raffermir l'économie mondiale et à stabiliser les taux de change, car il a dirigé l'attention vers la surveillance multilatérale et la coordination étroite des politiques économiques, notamment en ce qui a trait à la coopération sur les marchés de change. Il est important de maintenir cette approche marquée par la coopération et la flexibilité et de la renforcer là où il convient, afin d'améliorer le fonctionnement du système monétaire international et d'aider à sa stabilité.

8. Pour que l'expansion économique actuelle se poursuive à l'avantage de tous les pays, chaque nation doit mettre en oeuvre des politiques judicieuses. Il faut pour cela équilibrer l'expansion de la demande et l'augmentation de la productivité tout en corrigeant les déséquilibres externes et en assouplissant les rigidités structurelles. Les pressions exercées sur les prix exigent une vigilance constante.

9. Les pays dont les comptes courants sont largement déficitaires devraient contribuer au processus d'ajustement en réduisant leur déficit budgétaire, et en entreprenant des réformes structurelles visant à encourager l'épargne dans le secteur privé et à accroître la concurrence.

10. De leur côté, les pays qui connaissent des excédents considérables devraient contribuer au processus d'ajustement par une croissance soutenue et non inflationniste de la demande intérieure accompagnée d'une réforme structurelle permettant d'améliorer les conditions sous-jacentes de croissance et d'ajustement et d'encourager une plus grande part d'investissement par rapport à l'épargne.

11. On prévoit que les besoins en investissements à l'échelle internationale augmenteront dans les prochaines années, surtout en Europe centrale et en Europe de l'Est et dans les pays en développement qui entreprennent de réformer leurs marchés, de même que dans certains pays industrialisés. Pour répondre à ces besoins, les pays industrialisés autant que les pays en développement devraient encourager l'épargne et, parallèlement, décourager la désépargne.

12. La restructuration des économies de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est en fonction des marchés devrait en stimuler la croissance et en favoriser l'intégration à l'économie mondiale. Nous appuyons ces changements et voulons assurer que cette transformation difficile contribuera à la croissance et à la stabilité globales.

13. Au sein de la Communauté européenne, le système monétaire européen mènera à un haut degré de convergence et de stabilité économiques. Nous nous félicitons de la décision de la Communauté de lancer une Conférence intergouvernementale sur l'union économique et monétaire et d'entamer le premier stade de cette union. Durant ce premier stade, la surveillance et la coordination plus étroites des politiques économiques et monétaires seront un facteur de croissance non-inflationniste et aideront à renforcer le système économique international.

14. Nous nous réjouissons à l'idée de l'unification de l'Allemagne en une démocratie pleinement souveraine exempte de contraintes discriminatoires. L'union économique, monétaire et sociale de l'Allemagne viendra appuyer la croissance non-inflationniste à l'échelle mondiale et la réduction des déséquilibres extérieurs. Elle suscitera aussi des développements économiques positifs en Europe centrale et en Europe de l'Est.

15. Nous faisons appel aux pays membres du Fonds monétaire international (FMI) pour qu'ils respectent la décision prise, lors de la Neuvième révision générale des quotes-parts, d'augmenter celles-ci de 50 p. 100 et de raffermir la stratégie en matière d'arrérages.

Mesures axées sur l'efficacité économique

16. Au cours des dernières années, les politiques macro-économiques ont été de plus en plus assorties de réformes visant à accroître l'efficacité économique. Nous nous réjouissons des progrès accomplis vers l'unification du marché européen et des efforts déployés pour réduire les rigidités structurelles en Amérique du Nord et au Japon. Nous signalons néanmoins la nécessité de prendre d'autres mesures afin de promouvoir la réforme réglementaire et la libéralisation dans certains domaines, notamment le commerce de détail, les télécommunications, le transport, les marchés de la main-d'oeuvre ainsi que les marchés financiers; en outre il faut réduire les subventions industrielles et agricoles, améliorer les systèmes fiscaux et accroître, par la formation, les compétences de la main-d'oeuvre.

17. Nous nous réjouissons des contributions notables de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui a identifié à la fois les défis que pose la politique structurelle et les choix possibles. Nous encourageons l'Organisation à renforcer ses procédures de surveillance et d'examen et à trouver des moyens de rendre ses travaux plus efficaces sur le plan opérationnel.

LE SYSTÈME COMMERCIAL INTERNATIONAL

18. La prospérité économique est tributaire d'un système commercial mondial ouvert. Il est essentiel de raffermir l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) afin que celui-ci offre un cadre stable en vue de l'expansion du commerce et de l'intégration plus grande de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est ainsi que des pays en développement à l'économie internationale. Nous rejetons le protectionnisme sous toutes ses formes.

19. La réussite des négociations de l'Uruguay Round occupe la première place dans l'ordre du jour économique international. Par conséquent, nous affirmons notre volonté de prendre les décisions politiques difficiles qui seront nécessaires pour obtenir, d'ici la fin de l'année, des résultats substantiels et de vaste portée dans tous les domaines de négociations. Nous demandons à nos négociateurs de réaliser des progrès et en particulier de s'entendre sur le profil général des résultats d'ici la réunion de juillet du Comité des négociations commerciales.

20. Nous confirmons notre appui sans réserve aux objectifs généraux et essentiels des négociations : réforme des politiques agricoles; train important et équilibré de mesures visant à améliorer l'accès aux marchés; renforcement des règles et disciplines multilatérales; incorporation des nouvelles questions que sont les services, les mesures concernant les investissements

liés au commerce, la protection de la propriété intellectuelle dans le cadre du GATT; et intégration des pays en développement au système commercial international.

21. En ce qui concerne l'agriculture, il est capital d'atteindre l'objectif à long terme de la réforme des politiques agricoles pour libéraliser davantage le commerce des produits dans le secteur de l'agriculture. L'expérience a montré le coût élevé des politiques agricoles qui tendent à créer des excédents. Les négociations du GATT sur l'agriculture devraient avoir pour résultats de mieux équilibrer l'offre et la demande et d'assurer que les politiques agricoles ne gênent pas le bon fonctionnement des marchés internationaux. Nous réaffirmons donc notre engagement à l'égard de l'objectif à long terme de la réforme qui consiste à permettre que les signaux du marché influent sur la production agricole et à établir un système de commerce agricole équitable et axé sur le marché.

22. Afin d'y arriver, chacun de nous doit réduire de façon importante et progressive le soutien et la protection qu'il accorde à l'agriculture -- aux chapitres des régimes internes, de l'accès aux marchés et des subventions à l'exportation -- et établir des règles concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires. Les écarts dans les mécanismes de soutien agricole entre les pays reflètent les différences dans les conditions sociales et économiques de l'agriculture. Les négociations en la matière doivent donc être menées dans un cadre qui suppose un instrument de mesure commun, prévoient les engagements à prendre d'une façon équitable pour tous les pays et tiennent compte des préoccupations au sujet de la sécurité alimentaire. Le cadre doit donner des garanties spécifiques que le recours approprié à la mesure commune ainsi qu'à d'autres moyens permettra aux participants de réduire non seulement le soutien interne, mais aussi, par voie de conséquence, les subventions à l'exportation et la protection des importations.

23. Il est essentiel de s'entendre sur un cadre de ce genre d'ici la tenue de réunion du Comité des négociations commerciales, en juillet, pour faire aboutir l'ensemble de l'Uruguay Round. Par conséquent, nous recommandons à nos négociateurs de considérer le texte présenté par le président du Groupe de négociation sur l'agriculture comme un moyen d'intensifier les pourparlers. Nous entendons maintenir un haut niveau de participation personnelle et exercer le leadership politique voulu pour assurer le succès de ces négociations.

24. Les négociations sur l'accès aux marchés devaient permettre de parvenir à un accord sur un train important et équilibré de mesures. En ce qui concerne les textiles, l'objectif est de libéraliser le secteur des textiles et du vêtement par le démantèlement graduel des barrières commerciales et l'intégration

de ce secteur au GATT, selon un calendrier précis et sur la base des règles et disciplines renforcées.

25. Les négociations sur les règles et disciplines multilatérales devraient permettre de renforcer les règles du GATT dans des domaines comme les garanties, la balance des paiements, les règles d'origine et les nouvelles disciplines concernant le dumping et les mesures antidumping. S'agissant des subventions, il faut des règles qui permettent de discipliner efficacement les subventions nationales de façon à éviter les distorsions des échanges, la course aux subventions et les différends commerciaux. L'amélioration des disciplines doit également porter sur les mesures compensatoires pour qu'elles ne deviennent pas des entraves au commerce.

26. En ce qui a trait aux nouveaux domaines, il s'agit d'élaborer des règles et procédures inédites dans le cadre du GATT, y compris : un cadre de règles contractuelles pour libéraliser le commerce des services sans exclure aucun secteur a priori; un accord visant à réduire les effets de distorsion des mesures concernant les investissements liées au commerce; et un accord prévoyant des normes et l'application efficace de tous les droits de propriété intellectuelle.

27. Le succès de l'Uruguay Round est essentiel à la fois pour les pays industrialisés et pour les pays en développement. Nous cherchons à faire participer à l'Uruguay Round le plus grand nombre de pays en développement possible et à les intégrer davantage au système commercial multilatéral. À cette fin, les pays industrialisés sont disposés à accepter des disciplines multilatérales plus sévères dans tous les secteurs et à améliorer l'accès aux marchés dans les domaines qui intéressent les pays en développement, comme les textiles et le vêtement, les produits tropicaux et l'agriculture.

28. Pour leur part, les pays en développement devraient réduire fortement leurs droits de douane et accroître le pourcentage des droits de douane consolidés; accepter des restrictions équilibrées et efficaces à toute forme d'exception, y compris les mesures imposées pour les difficultés en matière de balance des paiements; et participer de façon significative à des accords sur les nouveaux domaines. Il devrait s'ensuivre un ensemble unique de règles multilatérales applicable à toutes les parties contractantes au GATT, même si certains pays en développement, et tout particulièrement les moins avancés, auraient peut-être besoin de plus longues périodes de transition ou d'autres arrangements provisoires au cas par cas.

29. Pour atteindre le vaste éventail de résultats substantiels visés dans tous ces domaines, il faudra s'engager à renforcer davantage le cadre institutionnel du système commercial multilatéral. Dans ce contexte, la notion d'organisation

commerciale internationale devrait être examinée à l'issue de l'Uruguay Round. Nous devons également parfaire le processus de règlement des différends afin de traduire dans les faits les résultats des négociations. Cette démarche devrait donner lieu à un engagement à ne fonctionner qu'en vertu des règles multilatérales.

INVESTISSEMENT DIRECT

30. La libre circulation de l'investissement accroît la prospérité mondiale en complétant le système commercial international ouvert. L'investissement direct à l'étranger peut en particulier contribuer à restructurer les économies des pays en développement et des pays d'Europe de l'Est d'Europe centrale, à créer de nouveaux emplois et à relever les niveaux de vie.

31. Tous les pays devraient donc chercher à abaisser leurs barrières à l'investissement et résister aux mesures protectionnistes qui sont dissuasives et discriminatoires à l'égard de l'investissement. L'OCDE et le GATT devraient continuer de promouvoir la libéralisation de l'investissement. Les banques multilatérales de développement et le FMI devraient exiger la libéralisation de l'investissement dans leurs programmes en Europe centrale et d'Europe de l'Est ainsi que dans les pays en développement.

CRÉDITS À L'EXPORTATION

32. Nous nous réjouissons des importantes négociations en cours à l'OCDE sur un ensemble équilibré de mesures visant à renforcer les règles et disciplines multilatérales applicables au subventionnement des crédits à l'exportation qui faussent l'aide et les échanges commerciaux. Cet ensemble, auquel on mettra la dernière main au printemps de 1991, devrait permettre de réduire substantiellement, par une meilleure discipline et une plus grande transparence, les distorsions résultant du recours aux crédits publics touchant le commerce et l'aide. Il faut également éviter d'introduire un élément de distorsion des échanges commerciaux dans les apports financiers aux nations d'Europe de l'Est et d'Europe centrale.

RÉFORME EN EUROPE CENTRALE ET EN EUROPE DE L'EST

33. Nous applaudissons aux réformes politiques et économiques qui se produisent en Europe centrale et en Europe de l'Est. À la récente réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) tenue à Bonn et grâce à l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), les États de la région ont fait leurs principes clés qui sous-tendent les économies de marché. Cela dit, la mise en oeuvre des réformes économiques et politiques varie largement d'un pays à l'autre. Plusieurs ont

déjà pris des mesures courageuses et difficiles pour stabiliser leur économie et écourter la transition vers l'économie de marché.

34. Les pays du Sommet et d'autres nations devraient venir en aide aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui ont pris un ferme engagement en faveur de la réforme économique et politique. Ceux qui fournissent une aide devraient privilégier les pays qui mettent en oeuvre ces réformes.

35. L'investissement privé étranger sera d'une importance vitale pour le développement de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Les capitaux privés iront aux pays dont les marchés seront ouverts et où le climat sera favorable à l'investissement. L'amélioration de l'accès aux marchés étrangers pour les exportations des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui libéralisent leur économie sera également importante. Les gouvernements occidentaux peuvent favoriser ce processus par divers moyens, et notamment en concluant des accords de commerce et d'investissement. La récente décision du Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations (COCOM) d'assouplir ses restrictions est un développement positif.

36. Nous saluons le travail accompli par la Commission des Communautés européennes en ce qui concerne la coordination, par le Groupe des 24 (G-24), de l'assistance destinée à la Pologne et à la Hongrie. Lancée au Sommet de l'Arche, cette initiative a aidé de façon significative ces pays à jeter les fondements d'une croissance soutenue basée sur les principes du marché. Nous souscrivons à la décision du G-24 d'étendre la coordination de l'assistance à d'autres démocraties naissantes en Europe centrale et en Europe de l'Est, y compris la Yougoslavie.

37. Nous reconnaissons que ces pays font face à des problèmes majeurs en ce qui concerne l'assainissement de leur environnement. Il importera d'aider les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est à élaborer les politiques et à mettre en place l'infrastructure nécessaires pour faire face à leurs problèmes dans ce domaine.

38. Nous nous félicitons en outre des récentes initiatives de coopération régionale (par exemple, dans les domaines du transport et de l'environnement) qui peuvent favoriser le progrès et la stabilité économiques dans la région.

39. Nous nous attendons que la BERD nouvellement créée joue un rôle clé au niveau de la promotion des investissements dans ces pays, qu'elle y facilite la transition ordonnée vers l'économie de marché et qu'elle donne des assises stables à la démocratie. Nous exprimons le voeu que la Banque commence ses opérations le plus rapidement possible.

40. À l'OCDE, le Centre de coopération avec les économies européennes en transition encouragera les réformes et renforcera les relations entre ces pays et l'OCDE, au même titre que les activités de suivi de l'OCDE entreprises à l'issue de la Conférence économique de la CSCE à Bonn.

41. Nous invitons l'OCDE à envisager d'établir une relation plus étroite avec les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui sont engagés envers la réforme politique et économique.

L'UNION SOVIÉTIQUE

42. Nous avons discuté de la situation en Union soviétique et échangé nos vues sur le message que le président Gorbatchev de l'Union soviétique nous a fait parvenir il y a plusieurs jours au sujet de ses plans économiques. Nous applaudissons aux efforts de libéralisation déployés dans ce pays et aux initiatives prises en vue d'y créer une société plus ouverte, démocratique et pluraliste et de progresser vers une économie libérale. Ces mesures méritent notre soutien. Le succès de la perestroïka dépend de la poursuite déterminée et du renforcement de ces efforts de réforme. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la proposition faite par le président Gorbatchev sur l'établissement d'un dialogue économique permanent.

43. Nous avons tous entrepris, individuellement et collectivement, d'aider à ces efforts de réforme. Nous croyons tous qu'une assistance technique doit être fournie maintenant pour aider l'Union soviétique à progresser vers une économie libérale et à mobiliser ses propres ressources. Certains pays peuvent déjà consentir des crédits financiers importants.

44. Nous sommes également convenus que de nouvelles décisions de la part de l'URSS en vue de prendre des mesures plus radicales qui rapprocheraient ce pays de l'économie libérale, de procéder à une réaffectation substantielle des ressources destinées à l'origine au secteur militaire et de priver de tout appui les nations qui entretiennent les conflits régionaux amélioreront les perspectives d'une aide économique significative et soutenue.

45. Nous avons pris acte de la décision arrêtée à Dublin le 26 juin par le Conseil de l'Europe. Nous sommes convenus de demander au FMI, à la Banque mondiale, à l'OCDE et au président désigné de la BERD de mener, en consultation étroite avec la Commission des Communautés européennes, une étude détaillée de l'économie soviétique, de recommander des réformes et d'établir les critères aux termes desquels l'aide économique occidentale pourrait efficacement soutenir ces réformes. Ce travail, coordonné par le FMI, devrait être terminé d'ici à la fin de l'année.

46. Nous avons pris acte de l'importance que revêt pour le Gouvernement du Japon le règlement pacifique de son différend avec l'Union soviétique sur les Territoires du Nord.

47. Le gouvernement hôte fera part à l'Union soviétique des résultats du Sommet de Houston.

LES NATIONS EN DÉVELOPPEMENT

48. Nous réitérons que notre engagement envers le monde en développement ne sera diminué d'aucune façon par le soutien que nous accordons aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui entreprennent des réformes. Les nations en développement les plus pauvres doivent continuer de faire l'objet d'une attention spéciale. La reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) au montant de 11,6 milliards de DTS approuvée en décembre dernier fournira à ces pays des ressources dont ils ont besoin. Le facteur environnemental entre maintenant en ligne de compte dans les prêts au développement. Nous avons l'intention de prendre une part constructive à la Conférence sur les pays moins avancés qui se tiendra en septembre à Paris.

49. Les économies industrielles avancées peuvent apporter un certain nombre de contributions notables à l'essor à long terme des pays en développement. En soutenant la croissance économique et la stabilité des prix, nous pouvons offrir à ceux-ci des sources de capital et des marchés stables et en pleine expansion. En fournissant un soutien financier et technique aux pays en développement qui procèdent à une véritable réforme politique et économique, nous pouvons renforcer chez eux le processus de libéralisation en cours. Les nations industrialisées devraient continuer de faire des efforts pour accroître l'aide au développement et les autres formes d'assistance qu'elles destinent aux pays en développement, notamment en renforçant l'efficacité de cette aide.

50. Dans le monde en développement, on s'accorde de plus en plus à dire que la croissance peut être encouragée grâce à un cadre macro-économique stable, à une réforme sectorielle qui favorise la concurrence, et à l'ouverture des marchés. Pour que des économies libérales puissent fonctionner efficacement et équitablement, il importe aussi que les systèmes politiques soient ouverts, démocratiques et responsables.

51. La protection de la propriété intellectuelle, la libéralisation des régimes d'investissement, y compris l'adoption de règles transparentes et équitables en la matière, et l'équité de traitement pour les investisseurs étrangers et nationaux peuvent aider de façon sensible à créer un climat accueillant pour les investissements.

52. L'initiative annoncée récemment par le président des États-Unis en faveur des Amériques (Enterprise for the Americas) viendra appuyer et encourager l'adoption de politiques davantage axées sur le marché en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous croyons que de telles initiatives de la part des États-Unis sont très prometteuses pour la région et accroîtront d'autant les perspectives de croissance durable dans les Amériques en encourageant les échanges commerciaux et les régimes d'investissement ouverts, en réduisant la dette concessionnelle bilatérale des États-Unis et par le recours à la conversion de la dette en prises de participations et aux échanges dette-nature.

53. Dans un certain nombre de pays, le ralentissement de la croissance démographique est une condition essentielle au développement durable. Il importe d'appuyer en priorité les initiatives des pays en développement visant à mettre en oeuvre des programmes démographiques efficaces. Les programmes de stabilisation de la population ont de meilleures chances de succès si on améliore les occasions d'éducation offertes aux femmes et si on intègre davantage ces dernières à l'économie.

54. Dans le bassin de la Méditerranée, les initiatives d'intégration régionales en cours méritent d'être encouragées et soutenues.

DETTE DU TIERS MONDE

55. Des progrès importants ont été réalisés au cours de l'année dans le cadre de la stratégie renforcée à l'égard de l'endettement, ce qui a conforté de nombreux pays débiteurs dans leur volonté de poursuivre les réformes économiques essentielles à leur croissance future. En particulier, les récents accords passés par les banques commerciales avec le Chili, le Costa Rica, le Mexique, le Maroc, les Philippines et le Venezuela supposent des réductions sensibles au titre de la dette et du service de la dette. À cet égard, le FMI et la Banque mondiale ainsi que le Japon fournissent actuellement un important appui financier. Afin de soutenir les programmes de réforme et de financement appuyés par le FMI à moyen terme, le Club de Paris a accepté de prévoir des accords de restructuration appropriés, notamment par des rééchelonnements pluriannuels et l'extension des délais de remboursement. Les efforts de réforme des pays débiteurs ainsi que la réduction de la dette par les banques commerciales ont eu une incidence marquée sur la confiance des économies des pays débiteurs, comme le montrent clairement le flux des nouveaux investissements et le retour des capitaux fébriles, au Mexique en particulier.

56. Les mesures représentent des innovations majeures dans la stratégie cas par cas à l'égard de l'endettement et sont

accessibles à tous les pays fortement endettés qui mettent en oeuvre des politiques d'ajustement économique.

57. L'adoption, par les pays débiteurs, de vigoureux programmes de réforme économique avec le FMI et la Banque mondiale est toujours l'élément essentiel de la stratégie à l'égard de l'endettement et une condition indispensable à la réduction de la dette et au service de la dette dans le cadre des mesures de financement prises par les banques commerciales. Il est capital que, pour soutenir leur reprise, les pays débiteurs adoptent des mesures propres à mobiliser l'épargne et à encourager le flux des investissements ainsi que le rapatriement des capitaux fébriles. À cet égard, les ministres des finances doivent examiner attentivement la récente initiative américaine, appelée Enterprise for the Americas, destinée à appuyer la réforme de l'investissement et à favoriser la protection de l'environnement en Amérique latine.

58. Pour les pays qui mettent en oeuvre des réformes courageuses, les banques commerciales doivent adopter des approches réalistes et constructives dans leurs négociations visant à conclure rapidement des accords sur des mesures financières, y compris la réduction de la dette et du service de la dette et les nouveaux crédits.

59. Les pays créanciers continueront de jouer un rôle important dans ce processus grâce à leurs contributions permanentes aux institutions financières internationales, au rééchelonnement de la dette publique au Club de Paris et aux nouveaux financements. Dans le cas des pays à revenu moyen inférieur qui mettent en oeuvre de vigoureux programmes de réforme, les chefs d'État et de gouvernement encouragent le Club de Paris à étendre les délais de remboursement, compte tenu de la situation particulière de ces pays. Ils encouragent également le Club de Paris à continuer d'étudier toute autre option qui permettrait de régler le problème du fardeau de la dette. Nous nous réjouissons des décisions de la France à l'égard de l'Afrique subsaharienne et de celles du Canada à l'égard des Antilles pour alléger le fardeau de la dette des pays à revenu moyen inférieur.

60. Les gouvernements créanciers ont également fourni un appui spécial aux pays les plus pauvres en appliquant les dispositions prises à Toronto pour les rééchelonnements consentis par le Club de Paris. Nous avons tous annulé la dette des pays les plus pauvres au titre de l'aide publique au développement (APD). Nous encourageons le Club de Paris à examiner la mise en oeuvre des options qui s'appliquent aux pays les plus pauvres.

61. Nous prenons acte du rapport Graxi sur l'endettement, commandé par le secrétaire général de l'ONU, et nous l'étudierons avec intérêt.

L'ENVIRONNEMENT

62. L'une de nos responsabilités primordiales est de léguer aux générations futures un environnement dont la qualité, la beauté et le potentiel économique ne soient pas compromis. Les problèmes environnementaux comme l'évolution du climat, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la déforestation, la pollution marine, et la réduction de la diversité biologique, exigent une coopération plus étroite et plus efficace, ainsi qu'une action concrète de la part de la communauté internationale. En tant que pays industrialisés, nous avons l'obligation de montrer la voie. Nous reconnaissons que, face aux menaces de détérioration irréversible de l'environnement, l'absence de certitude scientifique ne justifie pas le report de mesures qui s'imposent d'elles-mêmes. Nous reconnaissons que des économies fortes, croissantes et libérales offrent les meilleures possibilités qui soient de protéger efficacement l'environnement.

63. L'évolution du climat est d'une importance capitale. Nous nous sommes engagés à faire des efforts communs pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, comme les dioxydes de carbone. Nous appuyons sans réserve les travaux du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dont nous attendons avec impatience la publication du rapport complet en août. La deuxième Conférence mondiale sur le climat est pour tous les pays une occasion de se pencher sur les stratégies et mesures à adopter pour limiter ou stabiliser les émissions de gaz à effet de serre, et pour discuter d'une action internationale efficace. Nous réaffirmons notre appui en faveur de la négociation d'une convention-cadre sur l'évolution du climat, sous les auspices du PNUE et de l'OMM. Cette convention devrait voir le jour d'ici 1992. Il faudrait procéder au plus tôt à l'étude de protocoles d'application de la convention et examiner toutes les sources et tous les réceptacles de pollution.

64. Nous nous réjouissons de l'amendement apporté au Protocole de Montréal pour mettre graduellement fin à l'emploi des chlorofluorocarbures (CFC) d'ici l'an 2000 et pour étendre l'application du Protocole à d'autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La mise en place d'un mécanisme financier qui permette aux pays en développement de s'attaquer au problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone marque une étape nouvelle et positive dans la coopération entre pays développés et en développement. Nous applaudissons à l'annonce faite à Londres par certains grands pays en développement, dont l'Inde et la Chine, selon laquelle ces pays comptent revoir leur position en ce qui concerne l'adhésion au Protocole de Montréal et à ses amendements. Nous nous réjouissons de l'adhésion de ces pays puisqu'elle aurait pour effet de renforcer de façon cruciale l'efficacité du Protocole, ce qui, en retour, mènerait ultimement à l'élimination à l'échelle mondiale des substances qui

appauvrissent la couche d'ozone. Nous demandons instamment à toutes les parties de ratifier au plus tôt le Protocole amendé.

65. Nous reconnaissons qu'il faudra intensifier la coopération en ce qui concerne l'étude scientifique des incidences du changement climatique et les conséquences économiques des stratégies qui pourront être mises en place. Nous sommes conscients de l'importance de travailler ensemble, au cours des prochaines décennies, à la mise au point de nouvelles technologies et méthodes qui viendront s'ajouter aux mesures d'économies d'énergie et autres mesures destinées à réduire les émissions de dioxydes de carbone et d'autres gaz à effet de serre. Nous sommes en faveur de l'accélération de l'étude et de l'analyse scientifiques et économiques de la dynamique et de l'impact potentiel du changement climatique, et des réponses possibles des pays industrialisés et en développement.

66. Nous sommes déterminés à prendre des mesures pour accroître les forêts, tout en protégeant celles qui existent et en reconnaissant le droit souverain de chaque pays d'utiliser ses ressources naturelles. La destruction des forêts tropicales a atteint des proportions alarmantes. Nous saluons l'engagement du gouvernement nouvellement installé au Brésil de mettre un terme à cette destruction et d'assurer une gestion durable des forêts. Nous appuyons activement ce processus et nous sommes disposés à engager un nouveau dialogue avec les pays en développement sur les moyens d'étayer ces efforts. Nous sommes prêts à coopérer avec le Gouvernement du Brésil à l'exécution d'un programme-pilote global visant à faire échec à la menace posée aux forêts pluviales tropicales dans ce pays. Nous demandons à la Banque mondiale de préparer une proposition en ce sens, en étroite collaboration avec la Commission des Communautés européennes, pour présentation au prochain Sommet économique au plus tard. Nous invitons vivement les autres pays concernés à se joindre à nous dans cette entreprise. L'expérience acquise grâce à ce programme-pilote devrait être immédiatement partagée avec les autres pays aux prises avec le problème de la destruction des forêts tropicales. Le Plan d'action pour les forêts tropicales devrait être revu et renforcé de façon à ce qu'une importance plus grande soit accordée à la conservation des forêts et à la préservation de la biodiversité. Le plan d'action de l'Organisation internationale des bois tropicaux doit être étayé afin de mettre l'accent sur l'exploitation des forêts en vue d'un développement durable et d'améliorer les opérations de marché.

67. Nous sommes prêts à entamer dès que possible des négociations dans les instances appropriées sur une convention ou un accord global concernant les forêts afin de stopper la déforestation, protéger la diversité biologique, stimuler des initiatives positives dans le domaine de la foresterie et s'attaquer aux menaces qui se posent aux forêts du monde. La convention ou l'accord devrait être achevé le plus tôt possible,

mais au plus tard en 1992. Le travail du GIEC et d'autres organismes devrait être pris en compte.

68. Partout dans le monde, la destruction de régions écologiquement fragiles se poursuit à un rythme alarmant. La destruction de forêts tempérées et tropicales, les pressions exercées par le développement sur les estuaires, les terres humides, les récifs de coraux, et la réduction de la biodiversité sont symptomatiques de ce phénomène. Pour renverser cette tendance, nous devons intensifier la coopération afin de lutter contre la désertification, multiplier les projets destinés à préserver la biodiversité, protéger l'Antarctique, et soutenir les pays en développement dans leurs efforts en vue de protéger l'environnement. Nous nous efforcerons d'atteindre ces objectifs au PNUE et dans d'autres forums et nous appuierons les initiatives du PNUE afin d'élaborer une convention pour préserver la diversité biologique.

69. Les mesures de protection de l'environnement ne se limitent pas à la terre ferme. La pollution marine cause de graves problèmes, dans les océans et dans les régions côtières. Il faudrait mettre au point une stratégie globale pour s'attaquer aux sources de pollution d'origine terrestre; nous nous engageons à apporter une contribution à cet égard. Nous poursuivrons nos efforts en vue d'éviter les déversements d'hydrocarbures; en outre, nous lançons un appel en faveur de la prompte entrée en vigueur de la Convention de l'Organisation maritime internationale (IMO), et nous nous réjouissons des travaux menés par cette Organisation afin d'élaborer une convention internationale sur les déversements d'hydrocarbures. Nous nous inquiétons de l'impact de la dégradation de l'environnement et des pratiques de pêche non réglementées sur les ressources biologiques marines. Nous appuyons la coopération au niveau des activités visant à préserver les ressources biologiques marines et reconnaissons l'importance des organisations régionales de la pêche à ce chapitre. Nous demandons à tous les pays concernés de respecter les régimes de conservation.

70. Si l'on veut venir à bout des dommages à l'environnement d'origine énergétique, priorité doit être accordée à l'amélioration du rendement énergétique et à la mise au point d'autres sources d'énergie. Pour les pays qui choisissent cette option, l'énergie nucléaire continuera de contribuer de façon sensible à notre approvisionnement énergétique et peut jouer un rôle substantiel dans nos efforts visant à empêcher l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Pour préserver la santé et l'environnement et assurer une sécurité maximum, les pays devraient continuer de veiller à l'instauration et à l'application de normes de rendement optimales à l'échelle mondiale en ce qui concerne le nucléaire et les autres formes d'énergie.

71. Il est indispensable que les pays industrialisés et les pays en développement coopèrent à la recherche de solutions aux problèmes mondiaux de l'environnement. À cet égard, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu en 1992, sera une occasion importante d'arriver à une entente générale sur une action commune et des plans coordonnés. Nous notons avec intérêt les conclusions du Forum de Sienna sur le droit international de l'environnement, et suggérons de les examiner avant la tenue de la Conférence en 1992.

72. Nous reconnaissons que les pays en développement bénéficieront d'une assistance financière et technique accrue pour les aider à résoudre les problèmes d'environnement qui viennent aggraver la pauvreté et le sous-développement. Les programmes des banques multilatérales de développement devraient être renforcés de sorte à mieux protéger l'environnement, notamment par des études d'impact et des plans d'action en matière d'environnement, et à promouvoir l'efficacité énergétique. Nous reconnaissons que les échanges dette-nature peuvent effectivement contribuer à la protection de l'environnement. Nous examinerons la façon dont la Banque mondiale pourrait coordonner les mesures à cet égard.

73. Pour pouvoir intégrer les objectifs économiques et environnementaux, les décideurs au sein du gouvernement et de l'industrie ont besoin des outils nécessaires. Il faut, en ce qui concerne l'environnement, accroître la coopération au niveau de la recherche et de l'analyse scientifique et économique. Nous reconnaissons l'importance de coordonner les efforts de collecte de données-satellite sur la Terre et son atmosphère, et de partager ces données. Nous nous réjouissons des entretiens actuellement menés en vue de l'établissement d'un réseau international, et les encourageons. Il est aussi important de faire participer le secteur privé, qui peut jouer un rôle clé dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux. Nous encourageons l'OCDE à accélérer ses travaux fort utiles sur l'environnement et l'économie. L'élaboration d'indicateurs de l'environnement et la mise au point d'approches axées sur le marché pouvant servir à réaliser les objectifs environnementaux revêtent une importance particulière. Nous nous réjouissons aussi de la proposition du Canada d'accueillir en 1991 une conférence internationale sur la compilation et la diffusion des informations en matière d'environnement au XXI^e siècle. Nous souscrivons à l'étiquetage "environnemental" volontaire des produits en tant que mécanisme répondant aux besoins des consommateurs et des producteurs, tout en favorisant l'innovation.

74. Nous notons avec satisfaction le lancement réussi du Programme scientifique sur la Frontière Humaine et formulons

l'espoir que ce Programme contribuera à l'avancement de la recherche fondamentale des sciences de la vie, pour le bien de l'humanité.

STUPÉFIANTS

75. Nous demandons instamment à toutes les nations d'adhérer à la Convention des Nations Unies sur le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Convention de Vienne), de la ratifier, et d'en appliquer provisoirement les dispositions.

76. Nous nous réjouissons de l'issue de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée à la drogue et réclamons la mise en oeuvre des mesures contenues dans le Programme d'action adopté à cette occasion.

77. Nous appuyons la Déclaration sur la drogue adoptée à la réunion ministérielle convoquée par le Royaume-Uni, dans laquelle il est demandé d'accorder à la réduction de la demande une importance égale à celle accordée à la réduction de l'offre illicite dans les politiques et les programmes d'action. Les pays industrialisés devraient prendre des mesures de prévention plus sévères et aider les autres pays dans leurs initiatives en vue de réduire la demande.

78. Nous approuvons le rapport du Groupe spécial d'experts financiers (GSEF) dont nous nous engageons, au nom de nos pays, à appliquer les recommandations intégralement et sans délai. Comme convenu à la réunion des ministres des Finances du Groupe, qui a eu lieu en mai, le GSEF devrait se réunir une deuxième année sous la présidence de la France pour évaluer et faciliter l'application de ces recommandations et pour les compléter le cas échéant. Tous les pays membres de l'OCDE et les centres financiers qui souscrivent aux recommandations du Groupe devraient être invités à prendre part à cette réunion. Le deuxième rapport du Groupe devrait être achevé avant notre prochaine rencontre. Nous convions par ailleurs tous les autres pays à participer à la lutte contre le blanchiment de l'argent et à appliquer les recommandations du Groupe.

79. Des procédures efficaces devraient être mises en place pour veiller à ce que les produits chimiques précurseurs et essentiels ne servent pas à la production de drogues illicites. Un groupe spécial d'experts du même genre que le GSEF devrait être créé à cette fin; il serait composé des participants du Sommet et d'autres pays faisant le commerce de ces produits, et ferait appel à des représentants de l'industrie chimique. Il devrait s'attaquer aux problèmes se rapportant à la cocaïne, à l'héroïne et aux drogues synthétiques, et présenter un rapport d'ici un an.

80. Nous appuyons la mise en place d'une stratégie de lutte contre le trafic de la cocaïne, telle que décrite notamment dans la Déclaration de Cartagène. Nous reconnaissons l'importance d'aider tous les pays résolument engagés dans la lutte contre le trafic de la drogue, en particulier la Colombie, le Pérou et la Bolivie, en leur fournissant des conseils ainsi qu'une assistance économique, policière et autre, et reconnaissons également la nécessité d'agir dans le cadre des mesures de lutte antidrogue mises en place par les pays producteurs.

81. L'héroïne reste le problème le plus sérieux dans beaucoup de pays industrialisés et en développement. Chaque pays devrait prendre des mesures rigoureuses de lutte contre ce fléau.

82. Nous devrions appuyer la création d'un groupe consultatif informel avec les pays industrialisés qui luttent activement contre le trafic des stupéfiants sur leur territoire. Un tel groupe pourrait soutenir les efforts destinés à réduire l'offre et la demande, et renforcer la coopération internationale.

83. Nous nous réjouissons du processus d'évaluation dont font actuellement l'objet les agences onusiennes de contrôle des stupéfiants, et nous espérons qu'elle donnera lieu à la mise en place d'une structure plus efficace.

PROCHAIN SOMMET ÉCONOMIQUE

84. Nous avons accepté l'invitation du premier ministre Thatcher de nous réunir en juillet à Londres.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20005180 6

DOCS

CA1 EA 90H53e FRE

Sommet economique des principales
democraties industrielles (1990 :
Houston, Texas)

Declaration economique du Sommet d
Houston le 11 juillet 1990. --

43257600

ACCOTM MC

25970	JAUNE
25971	NOIR
25972	BLEU
25973	BLEU RL
25974	GRIS
25975	VERT
25977	TANGERINE
25978	ROUGE
25979	ROUGE EX

FABRIQUE AU CANADA PAR
CANADIAN COMPANY LIMITED
CANADIENNE ACCO LIMITEE
CANADA